

Conseil de Développement du Pays d'Arles

Charte d'engagement des membres



Le Conseil de développement du Pays d'Arles est...

...une instance de démocratie participative qui a vocation à contribuer à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques locales, notamment celles portées par le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles (PETR).

...un espace de débat et de réflexion indépendant et neutre politiquement qui participe à la définition de l'intérêt général.

Le Conseil de développement du Pays d'Arles n'est pas...

...un lobby, un comité de soutien, un contre-pouvoir.

Candidature :

Les membres du Conseil de Développement sont volontaires et doivent faire acte de candidature auprès du/de la Président/e du Conseil de développement. Pour ce faire ils doivent obligatoirement être majeurs, ancrés au territoire du Pays d'Arles (y vivre, y exercer une activité, y étudier) et ne pas avoir de mandat électif politique en cours.

Une fois la candidature validée, les membres acceptent par la signature de la présente charte de siéger bénévolement au Conseil de Développement pour une durée de 3 ans (sauf dérogation).

Participation :

Les membres du Conseil de Développement auront à cœur de :

- Respecter le fonctionnement établi dans le règlement intérieur
- Chercher à satisfaire l'intérêt général du territoire et de ses habitant-e-s et non un intérêt particulier
- Respecter la libre expression de tous
- Participer activement aux réunions et groupes de travail du Conseil de Développement
- Prendre connaissance des informations diffusées par le Conseil de Développement

Démission :

La démission du Conseil de développement peut être volontaire ou déclarée d'office par le comité directeur.

Si la démission est volontaire, le membre du Conseil de développement a le devoir d'en informer le comité directeur, et s'il représente une structure, de proposer une personne remplaçante.

Il y aura démission d'office du membre en cas d'absences répétées (et sans réponse aux sollicitations) ou d'engagement dans une candidature ou un mandat politique.

J'ai pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter en devenant membre du Conseil de développement pour une durée de 3 ans.

Prénom NOM :

Structure représentée (le cas échéant) :

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :